



Condition de modification d'un Bail rural

Par **arleth pelas**, le **23/04/2017** à **13:30**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

Exploitante agricole, je ne suis pas en très bon terme avec le bailleur. Le bail sera renouveler car les 18 mois sont révolus par contre je crains qu'il ne souhaite apporter des modifications au bail lors du renouvellement notamment sur l'utilisation d'une retenue colinaire dont j'ai l'usage mais pas le fermage.

Sous quelles conditions peut-il modifier le contenu du fermage.

Puis-je m'y opposer.

Si l'eau n'est plus comprise dans le fermage mon entreprise est en péril, a-t'il le droit de m'interdire d'utiliser l'eau.Merci

Par **Tomate69**, le **12/06/2017** à **10:42**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

Des bisous ...